

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2016 / 09

**Avis sur la liste des mammifères et reptiles naturellement présents dans le milieu
à annexer au projet d'arrêté ministériel portant interdiction d'introduction
d'individus appartenant à ces taxons dans le milieu naturel,
sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin**

Vu la saisine du CSRPN par la DEAL Guadeloupe en séance plénière du 27 juin 2016 visant à établir la liste des espèces à faire figurer en annexe de l'arrêté ministériel envisagé pour mettre en œuvre l'article L.411-5 du code l'environnement ;

Vu la liste d'espèces proposée par R. GOMÈS et B. IBÉNE, spécialistes pour ces taxons au sein du CSRPN et validée par K. QUESTEL, herpétologue de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, ainsi que la note de R. GOMÈS relative à l'Ameive de Plée de Saint-Martin et au Scinque du banc d'Anguilla diffusée en complément de cette liste;

Vu les conclusions du rapport de l'association AEVA d'octobre 2016 relatif aux populations de scinques des Antilles françaises ¹,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le lundi 28 novembre 2016, à Dothémare (Les Abymes), **propose que les espèces de mammifères et de reptiles citées en annexe du présent avis, intègrent la liste des espèces naturellement présentes dans le milieu naturel de Saint-Martin** à joindre au projet d'arrêté sus-mentionné.

Fait à Basse-Terre, le 06/12/2016

Gilles LEBLOND



Président du CSRPN

¹ LORVELEC, O., BARRÉ, N. & PAVIS, C. (2016). — *Étude des populations de scinques des Antilles françaises et propositions de gestion. Années : 2012-2016. Rapport final.* Association pour l'Etude et la protection des Vertébrés et végétaux des petites Antilles (AEVA), Petit-Bourg, Guadeloupe. Rapport AEVA n°41, octobre 2016, 76 pages, 19 pages d'annexes.

ANNEXE

LISTE DES MAMMIFERES NATURELLEMENT PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MARTIN

CLASSE : *MAMMALIA*

ORDRE : *CHIROPTERA*

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Autres noms
Phyllostomidae	<i>Artibeus jamaicensis jamaicensis</i>	Fer de lance commun	Fer de lance de la Jamaïque, Artibé de la Jamaïque
	<i>Ardops nichollsi montserratensis</i>	Ardops des Petites Antilles	Chauve-souris arboricole
	<i>Brachyphylla cavernarum cavernarum</i>	Brachyphylle des Antilles	Brachyphylle des cavernes , Chauve-souris à tête de cochon
	<i>Monophyllus plethodon luciae</i>	Monophylle des Petites Antilles	Fer de lance de la Barbade
Molossidae	<i>Molossus molossus molossus</i>	Molosse commun	Chauve-souris
	<i>Tadarida brasiliensis antillarum</i>	Tadaride du Brésil	Chauve-souris
Noctilionidae	<i>Noctilio leporinus mastivus</i>	Noctilion pêcheur	Chauve-souris bouledogue, Grand noctilion
Natalidae	<i>Natalus stramineus stramineus</i>	Natalide isabelle	Natalide paillé

LISTE DES REPTILES NATURELLEMENT PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MARTIN

CLASSE : *REPTILIA*

ORDRE : *SQUAMATA*

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Lacertiliens (Lézards)		
Dactyloidae	<i>Ctenonotus gingivinus</i>	Anolis d'Anguilla
	<i>Ctenonotus pogus</i>	Anolis de Saint-Martin
Iguanidae	<i>Iguana delicatissima</i>	Iguane des Petites Antilles
Phyllodactylidae	<i>Thecadactylus oskrobapreinatorum</i>	Thécadactyle de St-Martin
	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Thécadactyle à queue turbinée
Sphaerodactylidae	<i>Sphaerodactylus parvus</i>	Petit sphérodactyle à grosses écailles
	<i>Sphaerodactylus sputator</i>	Sphérodactyle d'Anguilla
Teiidae	<i>Ameiva plei analifera (1)</i>	Ameive de Plée de St-Martin
Mabuyidae	<i>Spondylurus powelli (2)</i>	Scinque du Banc d'Anguilla
Ophidiens (Serpents)		
Dipsadidae	<i>Alsophis rijgersmaei</i>	Couresse d'Anguilla

(1) Ameive de Plée de Saint-Martin *Ameiva plei analifera*

Nouvelle taxinomie proposée par Goicoechea N. et al., 2015 : *Pholidoscelis plei analifera*.

Les auteurs proposent de dissocier le genre *Ameiva* en 2 groupes qui semblent monotypiques au sein du genre. L'un gardant le genre *Ameiva*, l'autre des Petites Antilles prenant le genre *Pholidoscelis* (Dénomination disponible de Fitzinger).

Les auteurs relèvent néanmoins que ce nom de genre est appliqué à titre provisoire car leur étude génétique ne concerne pas l'ensemble des espèces des Petites Antilles, plusieurs étant manquantes.

Cette nouvelle taxinomie est actuellement reconnue dans The Reptile Database, et ne semble pas encore reconnue dans les autres principales bases de données taxonomie : Catalogue of Life, Animal Diversity Web, ITIS.

Noemi Goicoechea et al. 2016. Molecular systematics of teioid lizards (Teioidea/Gymnophthalmoidea: Squamata) based on the analysis of 48 loci under tree-alignment and similarity-alignment. *Cladistics* (2016) 1–48.

(2) Le Scinque du banc d'Anguilla, anciennement *Mabuya sloanii*

En 2012, Hedges et Conn dans leur proposition de nouvelle classification des Scinques des îles des Caraïbes proposent le genre *Spondylurus* regroupant les scinques du nord des Petites Antilles.

La plupart des espèces décrites, le sont selon des caractères morphologiques, les auteurs attribuant quasiment une espèce pour chaque île. Cette classification est fortement décriée par plusieurs auteurs, herpétologues et généticiens.

Hedges et Conn gardent l'espèce *sloanii* pour les îles Vierges et décrivent d'après des caractères morphologiques (différence du nombre d'écaillés ventrales) pour le banc d'Anguilla, deux espèces : *Spondylurus martinae* pour Saint-Martin (d'après des spécimens de collection) et *S. powelli* pour le reste du banc (Anguilla, St-Barthélémy).

En 2013, une population de scinques est découverte sur l'île de Tintamarre (St-Martin). Celle-ci est attribuée selon la classification de Hedges et Conn à *S. martinae* (Lorvélec et al. 2013). Les auteurs précisent qu'une confirmation génétique est nécessaire.

D'après nos informations (Octobre 2016) et les analyses génétiques réalisées par le Laboratoire de Hedges B., les scinques de Tintamarre seraient de l'espèce *S. powelli*. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'une publication.

Cette confirmation, si elle s'avère exacte (source Hedges, via herpétologue local) tendrait à émettre l'hypothèse que la réelle existence de l'espèce *S. martinae* reste à démontrer. Et que l'approche de Hedges et Conn (ne reposant qu'en grande partie sur des critères morphologiques peu fiables vu la grande variabilité intra-populations et le faible nombre d'individus examinés) de décrire une espèce par île est peut-être invalide pour le banc d'Anguilla comme en Guadeloupe avec *Mabuya desiderata*.

En attendant, la preuve formelle de l'existence de *S. martinae* (confirmation génétique si découverte d'une population de Scinque sur la partie "continentale" de St-martin), nous proposons donc que pour Saint-Martin soit gardée une seule espèce : *Spondylurus powelli* (description morphologique et vérification génétique).

Lorvelec O, Pisanu B, Schmitt A, Vallon T. 2013. *Spondylurus martinae* (Saint Martin Skink). *Distribution*. *Caribbean Herpetology* 39:1.

Régis Gomès

CSRPN de Guadeloupe, "mammifères, amphibiens, reptiles"